

COMPTE RENDU REUNION LIGUE

BLAVOZY LE 13/09/15 A 09H00

Présents : M. EXBRAYAT, P. LATHENE, S LEIZOUR, F CHARTRAIN, N CAPDUPUY, D. TABARANT, G MAINARD, P. CHAGNON, JL LONGEON, P. AUGER

Invités : L. MORIN

Excusés : C. BAPTISTE, E. LABOUREYRAS, L. ALEXANDRE

1) Date de l'AG :

Elle aura lieu le samedi 6 février 2016 à 14h00

Lieu : Saint Flour (Cantal)

2) Date réunion des organisateurs :

Elle se tiendra le Dimanche 8 novembre 2015 à la Maison des Associations, 34 place Joseph-Gardet, Cournon d'Auvergne .

Réservation de la salle par Christian Baptiste.

3) Formation BF 5 pour saison 2016 :

Lieu : Clermont Fd au Stade Marcombes (réservation par Pauline.C)

Porposition de we (en attente de la réservation de la salle): du 12/13-12-2015 + 16/17-01-2016

4) Formation des arbitres pour 2016 :

Retour des autres années : à faire plus de cas concrets et une formation commune avec le Rhône Alpes. Une trentaine d'arbitres sur 2015.

Formation le we du 5-6/12/2015, choix des stagiaires de la formation sur le samedi ou dimanche.

Lieu : Maison des associations à Issoire (convention + réservation par Ludovic M)

5) Candidature pour le Championnats de France Paratriathlon 2016 sur Montluçon :

Présentation par Philippe L sur la candidature du TAM à ce Championnat de France le 15 mai 2016 dans le centre ville de Montluçon. Natation dans le Cher.

Candidature déposée par le TAM à ce Championnat.

Réponse de la FFTRI fin septembre 2015.

6) Position de la Ligue sur les épreuves non FFTRI :

Souci avec le département de l'Allier, la préfecture de l'Allier impose un avis favorable de la fédération affinitaire.

Deux organisateurs posent problème, suites à des échanges téléphoniques + réunions avec Michel un des organisateurs ne reconduit pas son épreuve. L'autre organisateur reste sur ces positions.

Le Comité Directeur propose de donner un avis défavorable aux organisateurs non agréés FFTRI ou avis réservé selon les préfectures.

7) Espace partagé de l'informatique :

Serveur informatique chez le président qui le met à disposition aux membres du Comité Directeur (secrétaire + trésorier) et au salarié dès l'embauche.

Le CD valide le fait que ce serveur reste chez le président pour aucun frais. Pour information, le coût chez un prestataire serait de 70€ HT par mois.

8) Recrutement du salarié de la Ligue :

Rappel de la démarche de recrutement :

11 candidatures, 8 entretiens faits par la commission de recrutement.

2ème entretien avec le président + 2 membres de la FFTRI : que 3 candidats retenus pour ce second entretien.

Candidature retenue : 1ère place Mr Serapica , second Mr Morin. Le premier retenu a décliné l'offre et donc la proposition a été faite à Mr Morin. Lettre d'embauche remise au futur salarié fin août.

Mr Morin, énonce sa position actuelle : depuis 15 mois en disponibilité sur la collectivité de VVA. Il va demander une mise en disponibilité pour convenance personnelle avant de démission de son poste de fonctionnaire. Réponse de la collectivité fin septembre 2015.

Contrat de travail à finaliser et communiquer à la FFTRI + CROS + DRDJS

9) Convention avec le CREPS :

Rendez vous avec le directeur adjoint du Creps et le président de la Ligue sur une éventuelle convention Ligue / CREPS. Présentation de cette convention par Michel E.

Avantages : mise à disposition de salle + communication.

Convention annuelle révisable tous les ans.

Convention entre le Creps et la Ligue pour la mise à disposition du salarié (L. MORIN) pour l'intervention sur les formations UCC TRI + BP AAN.

Un taux horaire sera précisé pour ces interventions.

Estimation de 100h de présence de formation par an.

10) Lecture du courrier du club de Vichy Tri :

Tous les membres du CD sont à l'unanimité pour que le L. MORIN n'intervienne plus en tant qu'entraîneur sur le club de Vichy Tri.

Proposition d'un délai de transition pour laisser le temps au club de trouver un remplacement à ce poste d'entraîneur.

Le Comité Directeur annonce que ces règles ont été définis dès le début du recrutement.

Vote pour un délai de transition : voté à l'unanimité

Date butoir au 31/12/15, date à laquelle la close de non concurrence prendra effet et stipuler dans le contrat.

11) Envoi des chèque de licences :

A partir du 1er novembre 2015.

LUDOVIC MORIN

Le Petit breuil – 03260 MARCENAT

12) Travail sur le Contrat de travail du poste d'agent de développement / CTL :

Lecture du Contrat de Travail par le Président.

Modification en cours de validation.

Fin de la réunion du Comité Directeur à 13h30.

Secrétaire de séance :

L. MORIN

Président de séance :

M. EXBRAYAT

